

**27 novembre 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le 27 novembre 2014, à 17 h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent MM. Michel Denicourt, André Deschamps et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : le directeur général, Bertrand Déry et la greffière, Me Isabelle François.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil dans le délai imparti.

**2014-11-363**

**Imposition d'un avis de réserve concernant le projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent**

CONSIDÉRANT qu'un accroissement rapide de la clientèle scolaire est envisagé pour les années 2014 à 2019, selon les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a communiqué à la Ville de Saint-Césaire que la capacité d'accueil de l'école primaire serait insuffisante à compter de 2016;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a, de plus, indiqué son intention de procéder à l'agrandissement de l'École St-Vincent;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hautes-Rivières demande la participation de la Ville de Saint-Césaire relativement à l'obtention des terrains nécessaires pour l'agrandissement de l'École St-Vincent;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Saint-Césaire de voir à la planification des acquisitions immobilières nécessaires pour cet agrandissement;

CONSIDÉRANT les pouvoirs qui sont dévolus à la Ville de Saint-Césaire en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur l'expropriation*;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu :**

QUE la Ville de Saint-Césaire impose des avis de réserve aux fins d'utilité publique sur les lots 1 592 461, 1 592 458, 1 592 456, 1 592 436, 1 592 433, 1 592 432, 1 592 408, 1 592 411, 1 592 404 et 1 592 403 du cadastre du Québec, et ce, pour analyse du projet d'agrandissement de l'École St-Vincent, le tout en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* et *Loi sur l'expropriation* qui permettent d'imposer de tels avis de réserve pour une fin d'utilité publique, à savoir l'aliénation d'immeubles au profit d'une commission scolaire;

**27 novembre 2014 (17h)**

QUE la Ville de Saint-Césaire mandate la firme Dunton Rainville sncrl pour l'imposition desdits avis de réserve;

QUE la Ville de Saint-Césaire mandate la firme d'évaluation J.P. Cadrin & Ass. inc. aux fins d'établir le coût d'acquisition éventuel des immeubles visés aux avis de réserve et nécessaires pour l'agrandissement de l'École St-Vincent;

QUE la Ville de Saint-Césaire mandate la firme XYZ Civitas arpenteurs, pour la confection des descriptions techniques nécessaires à l'imposition des avis de réserve;

QUE la Ville de Saint-Césaire désigne monsieur le maire Guy Benjamin et monsieur le directeur général Bertrand Déry pour signer tout document nécessaire à l'imposition desdits avis de réserve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans la résolution suivante :

2014-11-363.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

Me Isabelle François  
Greffière